Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260401-2026_04_086-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES

CANTON DE FOUGERES-1

COMMUNE DE ROMAGNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 1er AVRIL 2026

Auteur du document :Mme Aline LE BOUÉDEC, Maire de Romagné
Date de mise en ligne : 03/04/2026

L'an deux mil vingt-six, le 1er avril, à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Aline LE BOUÉDEC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal	27/03/2026
Date d'affichage de la convocation	27/03/2026
Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	18
Nombre de conseillers votants	19

Etaient présents :

Mme Zilpa VILSALMON, 1ère Adjointe	M.Clarence KAYAMBO-KANKU, conseiller municipal
M.Denis MANCEAU, 2ème Adjoint	M.Julien LEVEZIEL, conseiller municipal
Mme Claudine COUDRAY, 3ème Adjointe	M.Quentin DESPAS, conseiller municipal
Mme Nathalie FOUILLARD, conseillère municipale	Mme Anaïs MONPAYS, conseillère municipale
Mme Corine CHAVOIX, conseillère municipale	M.Antoine DUREPAIRE, conseiller municipal
M.Christophe DÉSAUNAY, conseiller municipal	M.Romain FIZE, conseiller municipal
M.Jonathan BOULVAIS, conseiller municipal	Mme Céline BALLUAIS, conseillère municipale
Mme Sabrina LE BOLLOCH, conseillère municipale	M.Nabé DIARRASSOUBA, conseiller municipal
M.Anthony CHAILLOT, conseiller municipal	

Etaient absents excusés : Mme Marie-Pierre PIGACHE

Etait absent :

Pouvoirs : de Mme Marie-Pierre PIGACHE à Mme Aline LE BOUÉDEC

Mme Claudine COUDRAY est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

2026/04-086 : Objet : Fixation des indemnités de fonction des élus

Rapporteur : Mme Aline LE BOUÉDEC, Maire de Romagné

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 et suivants,
Vu la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création du statut de l'élu local
Vu la délibération n°2026/03-053 du 20 mars 2026 relative à la détermination du nombre d'adjoints;
Vu le procès-verbal du 20/03/2026 relatif à l'élection du Maire et des adjoints

Considérant la population municipale de Romagné authentifiée par l'INSEE au 01/01/2026 à 2438 habitants,

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260401-2026_04_086-DE

Considérant que le code susvisé fixe des taux plafonds et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire et les débats,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité dont un pouvoir, par :
17 voix pour (Mme le Maire et un pouvoir, Mme Vilsalmon, M.Manceau, Mme Coudray, Mme Fouillard, Mme Chavoix ; M.Désaunay, M.Boulvais ; Mme Le Bolloch ; M.Chaillot, M.Kayambo-Kanku, M.Leveziel, Mme Monpays, M.Fize, Mme Balluais, M.Diarrassouba)
1 voix contre (M.Durepaire)
1 abstention (M.Despas)

- **Décide**

Article 1 : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, d'adjoint et de conseiller municipal délégué, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Ces taux sont exprimés en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123- 24 et L 2123- 24- 1 du code général des collectivités territoriales :

- Maire : 45.66%
- Adjoints (3) : 19.77 %.
- conseillers municipaux délégués (4) : 6 %.

Article 2 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Article 3 : Un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu
- *de la transmission en Préfecture De Rennes le* : 03/04//2026
- *de la publication : Le : 03/04/2026*

Le Maire, Aline LE BOUÉDEC

MAIRIE DE ROMAGNE ★ ILLE ET VILAINE ★

La Secrétaire de séance, Mme Claudine COUDRAY

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,

Le Maire

Aline LE BOUÉDEC

MAIRIE DE ROMAGNE ★ ILLE ET VILAINE ★